



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## L'évolution interne du secteur agricole

---

**Citer ce document / Cite this document :**

L'évolution interne du secteur agricole. In: Économie rurale. N°81-82, 1969. pp. 103-105;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1969.2072>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1969\\_num\\_81\\_1\\_2072](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1969_num_81_1_2072)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Mais l'on peut se demander si les modalités accompagnant cette définition et la procédure suivie pour atteindre cet objectif, permettent précisément d'aboutir.

On a insisté surtout sur les facteurs d'intervention qu'une observation rapide peut considérer comme directs, les prix par exemple, les structures, l'enseignement agricole.

En fait, ce qu'il faut obtenir, c'est que le niveau de vie des agriculteurs soit le même que celui des autres groupes de la société.

Et, si ce niveau de vie dépend des prix, des structures, il dépend aussi de plusieurs autres facteurs qui ne sont pas forcément agricoles car un des désavantages de l'agriculture, réside dans son cloisonnement : cloisonnement intellectuel et cloisonnement géographique et on se sera bien rapproché de la parité lorsqu'on les aura supprimés. Mais les moyens d'action dépassent le cadre de l'agriculture elle-même qu'elle soit Ministère de l'Agriculture ou profession agricole.

En créant un enseignement agricole spécifique, on n'a fait que maintenir ce cloisonnement et entretenir une ségrégation professionnelle nuisible à la profession.

Il faut d'abord donner les mêmes chances devant l'enseignement, donc pour leur avenir, aux jeunes agriculteurs en mettant à leur disposition des bons C.E.G. avec un ramassage scolaire bien organisé et des bourses d'enseignement général pour qu'ils puissent ensuite librement choisir leur avenir comme les autres jeunes Français dans la voie de leur choix qui n'est pas forcément agricole.

N'oublions pas que la proportion des fils d'agriculteurs qui fréquentent nos facultés est extrêmement faible.

Voilà donc une action qui dépend du Ministère de l'Éducation Nationale et non pas de celui de l'agriculture et, personnellement, quand on me demande un conseil, je dis aux parents de pousser leurs enfants dans l'enseignement général et de leur faire faire ensuite de l'enseignement professionnel dans les établissements d'enseignement agricole quand ils sont sûrs de leur vocation.

Un deuxième frein à cette parité et à l'obtention du même niveau de vie est l'isolement géographique qui provoque un cloisonnement physique.

En effet, avoir la disposition d'un secteur tertiaire bien équipé est un élément certain de niveau de vie.

Avoir à sa portée, les éléments commerciaux, de loisirs, administratifs, hospitaliers, etc..., améliore les conditions d'existence.

L'infériorité de l'agriculture dans ce domaine est évidente et ne peut être comblée que par l'équipement de centres dotés d'un secteur tertiaire développé et par le développement des moyens de communication physiques (route) ou intellectuels (téléphone) qui lui permettrait d'en profiter.

C'est donc un problème d'aménagement rural.

Ensuite, les problèmes de prix deviennent des problèmes de revendication auxquels sont sujettes toutes les professions avec plus ou moins d'acuité.

Le problème foncier est aussi une préoccupation de la politique agricole. Beaucoup d'exploitants font de lourds sacrifices pour être propriétaire de leur sol, alors que les mêmes capitaux consacrés au fonctionnement de l'exploitation apporteraient une bien plus grande aisance d'activité. D'ailleurs, la propriété des terres reste essentiellement agricole même pour les terres en fermage. Il serait souhaitable d'attirer les capitaux étrangers à l'agriculture vers le foncier pour réserver les capitaux d'origine agricole au capital d'exploitation.

L'industrie n'agit-elle pas de cette façon ?

Mais on assiste à ce paradoxe que d'une part l'on souhaite la création de société foncière agricole et que, d'autre part, sous la pression de la profession, toute la réglementation existante interdit pratiquement l'achat des terres par des non professionnels, donc l'apport de capitaux étrangers.

### III — Commission « EVOLUTION INTERNE DU SECTEUR AGRICOLE »

présidée par G. Séverac

**H. Mendras.** — Le sociologue est impressionné par l'évolution historique : les deux décennies sont très différentes. Mais il est impressionné par les réactions diverses des différentes régions aux conditions globales : la variété des conditions locales, des mécanismes de décision et des structures sociales a été peut-être accrue par la décennie d'intensification, puis par la décennie de restructuration en fonction du modèle CNJA.

L'agriculture pauvre est-elle un frein ? Si oui, que freine-t-elle ? Si nous admettons un ralentissement de la croissance, le maintien de ce volant de sécurité n'est-il pas fonctionnel ? Et quel serait le coût économique de sa suppression ?

**P. Thomas.** — Dans cette période de 20 ans, il semble utile de distinguer deux décades :

— la première pendant laquelle l'accroissement de la production était l'objectif de tous les agriculteurs parce qu'elle était payante. Les préoccupations relatives aux coûts nécessaires à cet accroissement étaient au second plan. Cette tendance était en outre accélérée par la mise en place de

réseaux commerciaux très actifs de grandes firmes forçant plus ou moins la main des agriculteurs dans leurs achats de matériels et d'engrais :

— la deuxième, où peu à peu l'agriculteur se rendant compte que l'accroissement de la production ne résoudrait pas tous ses problèmes, a substitué la notion de productivité à celle de la production à tout prix. Il a acquis plus de discernement dans ses achats, et s'est préoccupé de répondre le plus possible par lui-même aux besoins de son développement.

**A. de Lorgeril.** — L'influence des événements de mai 1968 sur l'évolution interne du secteur agricole, avec l'alignement du S.M.A.G. sur le S.M.I.G., l'augmentation des charges sociales, contraindra forcément et vite les agriculteurs à remplacer la main-d'œuvre par les machines. A partir de mai 1968 une troisième décade paraît devoir être envisagée.

Aussi avant de distancer des problèmes posés par le capital foncier, il faudrait envisager l'évolution du capital d'exploitation. A la lumière du salon de la machine agricole

1969, la tendance est au gigantisme et à l'automatisation. Son coût est élevé. Tracteurs de 100 cv et plus avec outillage géant correspondant (1 UTH pour 100 ha de SAU en céréales dans le Bassin Parisien 1 UTH pour 200 ha de maïs aux U.S.A.). Ceci va accroître de plus en plus la différenciation entre les régions : Bassin Parisien, Beauce d'une part, Bretagne Massif Central d'autre part.

Nous sommes là au cœur de l'évolution interne du secteur agricole. Le problème du financement du capital d'exploitation va accélérer le développement de l'agriculture de groupe et de l'agriculture d'entreprises.

**M. Gervais.** — Au lendemain de la guerre, les agriculteurs ont quitté l'autosubsistance. Dans la deuxième décennie, certains « font attention » à leur capital d'exploitation. Que penser de ce retour à l'« autosubsistance » ? N'y a-t-il pas là, dans les problèmes posés par le maintien et l'accroissement du capital d'exploitation, une des clefs de la différenciation interne du secteur agricole ?

**R. Tisseyre.** — Les agriculteurs ont en 1948 réalisé leurs premiers achats de motorisation grâce à l'épargne accumulée antérieurement. Mais engagés dans ce processus d'accroissement de leur capital qui nécessite de prévoir son amortissement pour le renouveler, ils ont été obligés de se porter davantage sur le marché pour accroître leurs revenus monétaires et d'accumuler l'épargne nécessaire au renouvellement.

L'évolution du secteur agricole est donc marquée par deux phénomènes : d'une part, un freinage : l'industrie française n'est pas capable d'absorber la main-d'œuvre qui pourrait en être dégagée. D'autre part, un facteur dynamique, due à la concurrence interne entre deux groupes : l'un, qui est en pointe, se soucie de rentabiliser ses exploitations en appliquant les méthodes de gestion rationnelles, l'autre se soucie très peu de ces problèmes et tend à se replier sur lui-même. Il risque d'être éliminé rapidement si la politique le permet.

**D. Brugère.** — Indépendamment des changements dans la modalité de recours aux facteurs économiques n'y a-t-il pas à considérer aussi des changements d'ordre psycho-sociologique : nature et finalité de l'activité agricole (mode de vie devenant spéculation, etc.).

Si l'on étudie l'ensemble du secteur agricole, il faut distinguer les achats intrasectoriels (plants, géniteurs, etc.) des achats intersectoriels (matériel industriel, produits chimiques), ces derniers seuls constituant une nouvelle ponction sur le capital interne du secteur agricole global.

**A. Neveu.** — Est-ce que le désir de substituer du capital au travail manuel (donc d'augmenter la productivité du travail) n'est pas l'élément premier qui a eu comme conséquence l'achat massif de facteurs de production à l'extérieur de l'agriculture ?

**M. Pluvinage.** — Le passage à des engins agricoles de taille supérieure est favorisé par le coût croissant de la main-d'œuvre, spécialement depuis cette année (le motif, diminution du risque agricole avec les grosses machines, est plus psychologique que réel, bien qu'il ne soit pas totalement négligeable).

L'aide au financement en tant que bonification de taux d'intérêt représente 1 million de F. en 1969. Ce chiffre n'est

pas très élevé, mais sa progression est importante : il double tous les deux ou trois ans. Cependant les plafonds des prêts fonciers du Crédit agricole ne sont pas atteints par tout le monde. Les petits agriculteurs sont moins bien placés que les plus importants (du fait des cantons, hypothèques, etc...) et ne peuvent profiter au maximum des prêts.

**J. Van Heusden.** — Les capitaux utilisés par travailleur dans l'agriculture (y compris le capital foncier) varient selon la superficie de l'exploitation. C'est dans les exploitations de taille réduite que le nombre de travailleurs par rapport à la superficie est relativement le plus élevé. A titre indicatif, on peut dire que dans une exploitation de 15 ha, les besoins de capitaux sont de l'ordre de 70.000 F par unité de main-d'œuvre, de 100.000 — 150.000 F dans une exploitation de 25 ha pour atteindre 200.000 F et plus dans les exploitations supérieures à 50 ha. Il s'agit ici de moyennes, les montants en question variant notablement sur le plan individuel. Dans les régions aux alentours des grandes agglomérations, en raison des prix élevés des terres, le chiffre en question peut facilement atteindre 500.000 F par unité de main-d'œuvre et même plus. Les données se rapportent à la situation de 1965 environ. Des hausses se sont produites entre-temps.

Je souhaite attirer l'attention sur le fait que la nature du capital d'exploitation est différente de celle du capital foncier. Normalement, le capital d'exploitation est rentable à court ou moyen terme et dans la plupart des cas son financement ne semble pas poser de grandes difficultés (bien qu'un minimum de capitaux propres doive toujours être disponible). En revanche, le capital foncier représentant 60 à 70 % des capitaux utilisés dans l'agriculture, n'est pas rentable à court terme. Le loyer net ne représente que 1,5 % du capital investi. De ce fait, l'achat des terres par des agriculteurs, qui doivent le financer en grande partie avec des capitaux empruntés, entraîne le plus souvent de trop grandes charges pour leur trésorerie, empêche des investissements plus productifs ailleurs et limite démesurément leur train de vie. Toutefois, le capital foncier peut être rentable à long terme en raison des plus-values. Le passé récent l'a prouvé. En fait, par les hausses du prix des terres qui se sont manifestées, l'investissement dans des immeubles ruraux est en train de devenir de plus en plus une spéculation indépendante de l'exploitation agricole même.

**A. Brun.** — Si l'on constate une concentration des exploitations, qu'en est-il des propriétés ? Certes, nous sommes mal informés mais aussi bien certains travaux de géographes que l'examen des statistiques fiscales laissent penser que la propriété se concentre peu, comparativement à l'exploitation. Pourtant en plus des soultes, les agriculteurs sont acheteurs nets de terre agricole.

Je pense qu'il faut voir là essentiellement la compensation des transferts de propriété par voie d'héritage en faveur de non agriculteurs et qui sont une relative conséquence des migrations. Il en résulte globalement une relative stabilité des surfaces en faire valoir direct, stabilité qui cache des flux nombreux de sens opposés, mais aussi d'assez importantes variations régionales.

Sous cet aspect des variations régionales des rapports entre propriété et exploitation, il semble bien que la période que nous étudions (1948-1968) corresponde à une inflexion assez nette. Pour autant qu'on puisse les estimer, jusque vers 1955, les surfaces en faire valoir indirect augmentaient

là où le fermage était déjà important (Nord de la France) tandis qu'il tendait à diminuer là où le fermage était peu important. Depuis cette date, il semble que cette tendance soit beaucoup moins nette, l'augmentation du faire valoir indirect apparaît comme un phénomène moins massivement centré sur le Bassin Parisien. Des zones de montagnes, des zones pauvres, des zones où le prix de la terre atteint un prix urbain ou touristique, voient le faire valoir direct diminuer (Auvergne, Alpes du nord, bordure méditerranéenne, ancienne Seine-et-Oise), alors que des départements où traditionnellement le fermage dominait et augmentait voient souvent celui-ci diminuer très nettement (Aisne, Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir).

Les résultats de l'enquête de 1967 sont indispensables pour préciser ces observations, qui encore une fois constitue une base statistique fragile. Toutefois, le fait que les régions riches qui se sont développées dans le cadre du fermage achètent maintenant la propriété du sol, et que les régions pauvres qui se sont développées dans le cadre du faire valoir direct ne puissent préserver leur patrimoine à la suite des migrations, converge avec les hypothèses formulées au cours de cette journée sur une différenciation croissante des entreprises et des régions agricoles au cours de la période que nous étudions.

**P. Castex.** — Dans le processus de différenciation de l'agriculture il se produit à partir de 1955 une chute du nombre des exploitations moyennes-petites (10-20 ha) alors que leur effectif s'était sinon accru du moins maintenu jusque là. La montée du prix de la terre est-elle favorable objectivement à la concentration capitaliste ?

**R. Dumont.** — Le prix de la terre remonte depuis 1955. Mais il avait atteint 2 minima, vers 1921 et 1946-55. Dans le Bas-Bugey, vers 1855 l'hectare moyen valait 12 paires de bœufs, et 1 paire seulement vers 1946. Il n'est pas sûr qu'on ait, en 1969, retrouvé en valeur réelle les niveaux du Second Empire.

**M. Gervais.** — Le problème de la valeur du capital foncier est un problème d'analyse du « système financier » français. On compare la terre à l'or, aux actions industrielles, etc... Il ne faut pas que ce phénomène dont je ne sous-estime pas l'importance, masque le problème de fond qui nous occupe quand on parle de l'évolution de l'agriculture française depuis 20 ans : celui de la concentration foncière au niveau de l'exploitation. Sommes-nous bien conscients du fait que la concentration foncière, pour l'exploitation s'est sensiblement accélérée depuis 1963. 1963-1967 : taux de croissance en S.A.U. de la catégorie 100 ha et plus : 4 % par an. 1967 : 100 ha et plus : 12,8 % de la S.A.U. totale. (Source : Enquête communautaire 1967).

**A. Neveu.** — Si on étudie région par région la concentration des exploitations, on constate que ce sont toujours les plus grandes exploitations qui augmentent leur surface.

Mais en Bretagne, ce sont les exploitations de 30-40 ha qui sont les plus grandes et qui profitent de cette évolution, en Lorraine ce seront celles de 50-60 ha, dans la Brie française ou le Valois ce seront celles de plus de 100 ou même de 200 ha (alors que celles de 50 à 100 ha diminuent dès maintenant). L'enquête de 1967 montre qu'au niveau national le phénomène global apparaît : diminution jusqu'à 20 ha, stabilité de 20 à 50 ha (qui augmentaient encore entre 1955 et 1963) augmentation des exploitations de plus de 50 ha.

**G. Séverac.** — L'accroissement des effectifs des exploitations des grandes classes de dimension est d'autant plus important en pourcentage de l'effectif initial qu'il s'agit de classes de plus grandes dimensions. Il y a donc bien quelque part un processus de croissance cumulative.

**A. Neveu.** — Le résultat de l'évolution des dernières années sur la structure des exploitations agricoles françaises a été la polarisation des exploitations en trois groupes que l'on peut caractériser ainsi :

— 500.000 exploitations de « complément » dont le chef est en même temps ouvrier de l'industrie (ou de l'agriculture) ou bien un retraité. Ces exploitations n'ont aucun espoir de jamais passer dans les catégories au dessus. Elles constituent un frein à l'évolution technique de l'ensemble du secteur agricole ;

— 8 à 900.000 exploitations familiales qui font vivre une famille. Elles sont vouées à ne plus utiliser de la main-d'œuvre salariée permanente dès maintenant ou dans un proche avenir. Elles utilisent au maximum un tracteur. Ces exploitations n'ont guère d'espoir de se transformer en exploitation d'entreprise ;

— 100 à 150.000 exploitations d'entreprise qui utilisent plusieurs tracteurs, des salariés, et disposent en général de grandes surfaces, d'un capital d'exploitation élevé.

**M. Gervais.** — Il faut distinguer le problème de la valeur foncière, le problème de la concentration d'exploitation, le problème de la concentration de la propriété. Je crois que la constatation de la concentration d'exploitation n'est pas niable. Je l'explique par la logique interne de notre système capitaliste.

**M. de Fabrègues.** — L'agriculteur n'est plus totalement isolé. Le rôle des groupes croît de plus en plus : Syndicalisme des jeunes, groupements de vulgarisation, Centre de gestion, mais aussi groupements de producteurs, coopératives, etc...

On ne peut envisager la solution des problèmes de l'exploitation sans penser aux formules de type coopératif largement conçu : investissements collectifs, utilisation collective de moyen, caution d'une communauté à l'exploitant adhérent, etc...